

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM CONCERNANT UNE DEMANDE VISANT À PERMETTRE LA RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 45, RUE CLEVELAND (ZONE RD-314) EN VUE D'Y AMÉNAGER UN COMPTOIR DE VENTE DES PRODUITS FABRIQUÉS SUR PLACE

AVIS EST DONNÉ que lors d'une séance tenue le 10 septembre 2018 le conseil municipal a approuvé, par un second projet de résolution, la demande mentionnée en titre.

Cette résolution peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'elle soit soumise à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Une telle demande peut provenir de la zone concernée RD-314 et des zones contiguës à celle-ci. Cette demande vise à ce que la résolution adoptée par le conseil municipal soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone concernée et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide.

La délimitation de la zone concernée est illustrée sur le croquis ci-joint. La délimitation des zones contiguës peut être consultée à l'hôtel de ville durant les heures régulières d'ouverture.



Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement l'objet de la demande et la zone d'où elle provient;
- être reçue à l'hôtel de ville au plus tard le 8^e jour qui suit la date de publication du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Si la résolution autorisant la demande ne fait l'objet d'aucune demande valide de la part des personnes intéressées, celle-ci pourra être adoptée par le conseil municipal sans qu'il y ait approbation des personnes habiles à voter.

Toute personne peut obtenir des informations plus détaillées quant à la nature de la demande et obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande de participation à un référendum en se présentant à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child à Coaticook durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Coaticook, ce 19^e jour du mois de septembre 2018.

La greffière,

Geneviève Dupras